

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



**AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS**

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 029/2021

A

La Société ERNEST & YOUNG

Après avoir reçu le contrat du marché n°083/FPI/DG/DGA/CGPMP/MPA-MPL/2019 PI, conclu avec le FPI, pour un montant total hors taxe de dollars américains cent quarante-trois mille quatre cent quarante-cinq, cinquante-deux centimes (USD 143.445,52) et confirme le paiement de la redevance de 0,7 % dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 10/03/2021

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier

Directeur Général

